

Charte des interventions d'éducation à la vie affective et sexuelle dans les collèges et lycées

Le Planning Familial (**PF**) est une association loi 1901 créée en 1956. Il est agréé mouvement d'éducation populaire et association éducative complémentaire de l'enseignement public qui œuvre pour le droit à l'information et à l'éducation permanente.

Le PF agit pour le changement des mentalités et des comportements. Il défend le droit à une contraception choisie et à l'IVG. Dans un but d'égalité entre les hommes et les femmes, le Planning Familial combat l'oppression spécifique des femmes ainsi que toutes formes de discriminations et de violences. A ce titre, le Planning Familial est un mouvement féministe.

Le PF est **agréé par le ministère de l'Education Nationale** pour intervenir en milieu scolaire dans le cadre de la loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception (Ministère de la Santé) qui prévoit « *une information et une éducation à la sexualité [...] dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène* », réaffirmée par les Circulaires du Ministère de l'Education Nationale des 17 février 2003 et 2 décembre 2011.

Les objectifs de nos interventions

- Créer des espaces de parole et d'écoute relatifs à la vie affective et sexuelle, pour amener filles et garçons à devenir acteurs et actrices de leur sexualité
- Répondre aux interrogations sur les transformations du corps, sur l'identité sexuée
- Former l'esprit critique en les amenant à réfléchir sur les relations entre les filles et les garçons et les rôles sociaux attribués à chaque sexe : travailler sur les représentations, les stéréotypes de genre
- Lutter contre les violences sexuelles : les identifier et rappeler les limites fixées par la loi

Le Planning Familial se donne pour objectif de promouvoir les conditions d'une sexualité épanouie vécue sans répression ni dépendance dans le respect des différences, de la responsabilité et de la liberté des personnes.



Description et démarche de l'action : 2 séances minimum

Les interventions sont menées par les intervenant-es du PF, salarié-es et/ou bénévoles aux profils variés, en présence d'un personnel de l'établissement (rendue obligatoire par la Charte du Rectorat).

Le PF intervient dans une démarche d'éducation populaire en défendant l'idée que chacun-e a, en soi, la capacité pour accéder à son autonomie, à condition d'avoir accès aux informations et aux moyens nécessaires à cette démarche.

Chaque séance est différente selon les interrogations et spécificités de chaque groupe.

Pour assurer un fonctionnement correct, l'établissement s'engage à ce que les enseignant-es et élèves des classes concernées connaissent à l'avance les dates et horaires des séances.

Exemple du déroulement d'une séance :

- Présentation des animateurs-trices, du Planning Familial et de la séance
- Mise en place du cadre et des règles de fonctionnement du groupe
- Echanges, débats à partir de différents outils pédagogiques (jeux de rôles, vidéos, malette d'échantillons, jeux de plateau, écriture de questions anonymes...)
- Evaluation / bilan

Coût des interventions :

Les interventions sont facturées.

Les séances animées par le Planning Familial 31 prennent tout leur sens si elles sont relayées par un travail éducatif continu sur ces thématiques au sein de l'établissement.

